

Le 20 juillet 2026

Objet : Lettre de consultation – Conception de l'identité visuelle et de la charte graphique de l'Ecole de danse et de musique de Caux-Austreberthe

Remise des offres : 7 septembre 2026 avant midi – communication@cc-caux-austreberthe.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en place de la communication de son Ecole de danse et de musique intercommunale, la Communauté de communes Caux-Austreberthe souhaite se doter d'une identité visuelle propre et d'un ensemble d'outils graphiques réutilisables pour l'ensemble de ses supports (affiches, réseaux sociaux, documents pédagogiques, signalétique). Nous consultons à ce titre plusieurs graphistes et studios de création, et avons le plaisir de vous inviter à nous transmettre une proposition.

1. Contexte

L'École de danse et de musique intercommunale accueille un public d'enfants, d'adolescents et d'adultes autour de deux disciplines artistiques, la danse et la musique. Elle ne dispose à ce jour d'aucune identité graphique propre : ses supports de communication sont réalisés au cas par cas, sans cohérence visuelle ni outils réutilisables en interne.

Une réunion de cadrage sera organisée avec le prestataire retenu, avant le lancement des travaux, afin de préciser le positionnement de l'école, ses valeurs, ses publics cibles ainsi que les éventuelles références existantes (identité de la Communauté de communes, univers visuels appréciés ou à éviter, exemples de réalisations comparables). Cette rencontre conditionnera la bonne compréhension des enjeux par le prestataire et devra précéder la remise des premières pistes.

2. Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la conception graphique complète de l'identité visuelle de l'École de danse et de musique, comprenant :

- La réalisation de l'identité visuelle et d'un logotype déclinable ;
- La réalisation d'un pattern d'éléments graphiques mobilisables pour la composition d'affiches et de bandeaux pour les réseaux sociaux ;
- Un bandeau type, réutilisable comme gabarit de communication ;
- La définition de la typographie, des couleurs et des règles de hiérarchisation de l'information.

3. Attendus détaillés

3.1. Identité visuelle et logotype déclinable

- Un logotype principal, pensé pour représenter conjointement les deux disciplines (danse et musique), sans hiérarchiser l'une au détriment de l'autre ;
- Un jeu de déclinaisons cohérentes : version horizontale et verticale, pictogramme seul / monogramme utilisable en petit format, version monochrome noir, version monochrome blanc (fond sombre ou photo) et version niveaux de gris ;

- Une lisibilité garantie du plus petit format (favicon, photo de profil réseaux sociaux) au plus grand (banderole, signalétique extérieure) ;
- Une zone de protection (espace d'exclusion) et des règles de non-usage clairement établies (déformations interdites, fonds incompatibles, couleurs proscrites) ;
- Une articulation cohérente avec l'identité graphique de la Communauté de communes Caux Austreberthe, tout en conservant une identité propre et immédiatement reconnaissable pour l'école.

3.2. Pattern d'éléments graphiques mobilisables

- Un système modulaire de motifs, textures et/ou pictogrammes, cohérent avec le logotype, destiné à la composition autonome d'affiches, flyers et bandeaux pour les réseaux sociaux ;
- Une déclinaison en couleur unique et en polychromie, utilisable en fond, en bordure ou en élément d'accroche ;
- Des fichiers vectoriels pensés pour une appropriation en interne, par des agents non-graphistes, sans dépendance systématique à un prestataire extérieur.

3.3. Bandeau type

- Un gabarit de bandeau intégrant le logotype, le pattern graphique et une zone de texte modifiable ;
- Une déclinaison a minima en un format adapté aux réseaux sociaux (bannière, en-tête d'événement) et en un format adapté à l'impression ou à la signalétique.

3.4. Typographie, couleurs et hiérarchisation

- Le choix d'une à deux familles typographiques accessibles, dont les licences seront cessibles à la collectivité ou libres de droits, déclinées en plusieurs graisses (titres, sous-titres, corps de texte) ;
- Une palette chromatique principale et une palette secondaire, avec les codes correspondants (RVB, CMJN, hexadécimal web) et une vérification des contrastes garantissant la lisibilité et l'accessibilité des supports ;
- Des règles de hiérarchisation de l'information (titre, chapô, corps de texte, mentions légales) applicables à l'ensemble des supports, papier comme numérique.

4. Calendrier

Période	Etape
1-15 octobre 2026	Remise des 2 pistes visuelles pour l'identité visuelle et le logotype
25 octobre 2026	Arbitrage de la collectivité sur la piste retenue
25 octobre – 15 novembre 2026	Finalisation de l'identité visuelle et du logotype, déclinaisons sur la piste retenue (pattern, bandeau type, typographie/couleurs/hiérarchie) et rendu final

5. Livrables

À l'issue de la mission, le prestataire retenu remettra :

- Les fichiers sources modifiables (formats vectoriels : .ai, .indd et/ou .eps, .svg) ;

- Les fichiers d'exports prêts à l'emploi (PDF vectoriel, PNG fond transparent, JPG), déclinés en RVB pour les usages écran et en CMJN pour les usages imprimés ;
- Un document récapitulatif de la charte graphique, présentant le logotype et ses déclinaisons, le pattern, le bandeau type, la typographie, les couleurs et les règles d'usage. Ce document sera à établir sur un modèle qui sera transmis au prestataire retenu en amont de la phase de finalisation ;
- La cession des droits d'exploitation des éléments graphiques créés à la Communauté de communes Caux-Austreberthe, pour l'ensemble de ses usages de communication institutionnelle, sans limitation de durée.

6. Modalités de la consultation

La présente consultation est une consultation simple : la Communauté de communes Caux-Austreberthe recueille et compare plusieurs propositions, hors procédure formalisée de marché public. Aucune enveloppe budgétaire n'est communiquée à ce stade ; il est demandé à chaque candidat de proposer un devis détaillé correspondant à sa juste évaluation de la prestation décrite.

Le devis transmis devra préciser :

- Le coût de conception, décomposé par livrable ou présenté sous forme de forfait global ;
- Les délais de réalisation envisagés pour chaque étape ;
- Le nombre d'allers-retours ou de séries de corrections inclus à chaque phase ;
- Le coût de la cession des droits d'exploitation ;
- Les modalités de paiement (acompte, solde).

7. Composition de la proposition attendue

- Une présentation du prestataire ou du studio, incluant des références de réalisations similaires, idéalement dans le secteur culturel, éducatif ou associatif ;
- Une note d'intention ou une description de la méthodologie envisagée pour conduire la mission ;
- Un devis détaillé, exprimé en HT et TTC, décomposé par livrable et par phase ;
- Une confirmation de disponibilité sur la période d'octobre à novembre 2026.

8. Critères d'appréciation des propositions

- Qualité et pertinence artistique des références présentées ;
- Adéquation de l'univers graphique proposé avec une école de danse et de musique intercommunale (dynamisme, accessibilité, dimension intergénérationnelle) ;
- Compréhension des enjeux et pertinence de la méthodologie proposée ;
- Prix de la prestation ;
- Respect des délais de réalisation.

9. Modalités et délai de remise des propositions

Les propositions sont à adresser par courriel, au plus tard le lundi 7 septembre 2026, à l'adresse suivante : communication@cc-caux-austreberthe.fr, avec pour objet : « Consultation graphisme – École de danse et de musique ».

10. Contact

Pour toute question relative à la présente consultation, vous pouvez contacter le pôle Communication de la Communauté de communes Caux-Austreberthe à l'adresse communication@cc-caux-austreberthe.fr.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercions par avance de l'attention portée à cette consultation.